

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Benjamin ZANG À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Guylaine YHARRASSARRY, Léa MARIÉ À Laurent FOUILLOUX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joao DE OLIVEIRA

DÉLIBÉRATION : 2023-103

OBJET : OBSERVATOIRE CITOYEN DES POLITIQUES PUBLIQUES (OCP) : RETOUR SUR L'INSTRUCTION MUNICIPALE DES PRÉCONISATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉLIBÉRATION : 2023-103
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : OBSERVATOIRE CITOYEN DES POLITIQUES PUBLIQUES (OCP) : RETOUR SUR L'INSTRUCTION MUNICIPALE DES PRÉCONISATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

RAPPEL DU CONTEXTE

Lors du Conseil Municipal du 11 octobre 2021, les élus ont acté la constitution d'un observatoire citoyen des politiques publiques [OCP] qui s'est vu confier la responsabilité d'évaluer le soutien municipal aux associations.

Après plusieurs mois de travail, les conclusions de l'observatoire citoyen des politiques publiques ont été portées à la connaissance des élus lors du Conseil Municipal du 3 avril 2023.

L'OCP a formulé 17 préconisations pour améliorer la politique publique associative, regroupées en 5 grands axes :

- 1/ refonder l'ambition politique en matière de soutien à la vie associative
- 2/ consolider l'organisation institutionnelle et opérationnelle
- 3/ améliorer la connaissance des associations et de leurs besoins
- 4/ renforcer la visibilité et l'accessibilité des soutiens municipaux
- 5/ soutenir l'écosystème associatif local

Les élus s'étaient engagés à donner réponse aux préconisations formulées dans le rapport d'évaluation, conformément à l'article 6 de la Charte de l'OCP :

« La Ville s'engage à :

- *considérer sérieusement les conclusions remises ;*
- *faire un retour circonstancié à l'OCP une fois les propositions instruites et, à justifier ses choix ;*
- *prendre en considération les retours des participants sur l'Observatoire, sa composition, son fonctionnement, les moyens mis à disposition. »*

METHODOLOGIE DE L'INSTRUCTION

Chacune des 17 préconisations a fait l'objet d'un travail d'instruction. Deux instances ont pour cela été convoquées : un comité technique et un groupe de suivi élus.

Ce travail d'instruction a permis de statuer sur l'opportunité et la faisabilité de chaque préconisation, et le cas échéant de proposer un calendrier de déploiement à court, moyen ou long terme.

REPONSE DES ELUS

Suite à l'instruction des préconisations de l'OCP, les élus s'engagent à :

- actualiser les orientations et le portage politique du soutien à la vie associative ;
- étoffer l'offre de services aux associations ;
- simplifier la relation entre la Ville et les associations ;
- améliorer l'organisation interne de la politique associative : mettre en place une animation transversale au service de la cohérence globale de cette politique publique à l'échelle de la Ville ;
- maintenir la transparence des décisions prises.

Les 17 préconisations formulées par l'observatoire citoyen des politiques publiques ont été jugées à la fois intéressantes et opportunes. Pour y répondre, la Ville mettra en œuvre un certain nombre d'actions. Ces actions, leur état d'avancement et leurs échéances prévisionnelles de mise en œuvre sont présentées dans les paragraphes suivants.

Ces actions ne pourront être mises en œuvre simultanément : si certaines améliorations verront le jour à court terme, d'autres nécessitent d'être travaillées plus finement dans le cadre de la production d'un schéma directeur de la politique associative.

Les modalités d'organisation de cette démarche sont précisées en dernière partie de la présente délibération.

Pour l'axe 1 : Actualiser les orientations et le portage politique du soutien à la vie associative

Préconisations de l'OCPP

Préconisation 1 : Actualiser le référentiel politique

Préconisation 2 : Conforter le portage politique

Réponse des élus

- ✓ Les élus s'engagent à actualiser les orientations de la politique publique associative.

L'ambition verte et solidaire trouvera à s'y déclinier.

- ☞ Suite aux travaux de l'OCPP, les élus entérinent la mise en place d'une démarche de schéma directeur de la politique associative, qui réunira élus, techniciens et associations (lancement d'ici fin 2023) ;
 - ☞ les critères utilisés pour l'attribution des différentes formes de soutien seront revus (à partir de 2024).
-
- ✓ Les élus réaffirment l'importance de la collégialité dans la décision du soutien aux associations :
 - ☞ ils confient l'animation transversale de la politique associative et de ses instances à l'adjoint à la vie associative (réalisé) ;
 - ☞ ils maintiennent des instances réunissant des élus de la majorité et des minorités politiques (réalisé).

 - ✓ Les élus de la majorité réaffirment le principe de transparence dans l'attribution du soutien municipal aux associations :
 - ☞ les critères d'attribution du soutien qui seront retravaillés seront également communiqués aux associations (dès actualisation et validation des nouveaux critères).

Pour l'axe 2 : Consolider l'organisation institutionnelle et opérationnelle

Préconisations de l'OCPP

Préconisation 3 : déterminer le positionnement du service vie associative et légitimer le pilote technique ainsi que les référents sectoriels

Préconisation 4 : mettre en adéquation les moyens financiers et humains mobilisés avec les objectifs de la politique sectorielle

Préconisation 5 : définir et installer de nouvelles modalités de coordination transversale

Préconisation 6 : harmoniser l'animation des paysages partenariaux associatifs dans chaque direction sectorielle

Réponses des élus

- ✓ L'organisation du service vie associative sera ajustée, afin de :
 - ☞ garantir la continuité des services à travers une répartition moins cloisonnée des missions et la recherche de complémentarités (2024) ;
 - ☞ prendre en compte les évolutions induites par le nouveau schéma directeur dans l'organisation et les moyens attribués à la politique associative (à l'issue de la démarche schéma directeur).

- ✓ La coordination transversale de la politique associative entre les différentes directions sera améliorée :
 - ☞ des référents sectoriels chargés de la relation aux associations seront mis en place dans les différentes directions (dernier trimestre 2023) ;
 - ☞ des rencontres régulières entre directions seront organisées et pilotées par le service vie associative afin de développer une culture commune autour de la vie associative et tendre ainsi vers un meilleur accompagnement des associations dans l'ensemble des directions(dernier trimestre 2023) ;

- ☞ des procédures cadrant le soutien aux associations seront actualisées, formalisées et partagées à l'échelle de la Ville (à partir de 2024).

Pour l'axe 3 : améliorer la connaissance des associations et de leurs besoins

Préconisations de l'OCCP

Préconisation 7 : développer une posture proactive à destination des nouvelles associations

Préconisation 8 : organiser une démarche d'observation de la vie associative herblinoise

Préconisation 9 : stimuler ou veiller à l'implication des associations dans les démarches dialoguées initiées par la Ville

Réponses des élus

- ✓ La connaissance des nouvelles associations créées sur le territoire herblinois et des collectifs sera améliorée :
 - ☞ un recensement annuel des associations nouvellement déclarées sur le territoire sera réalisé (2024) ;
 - ☞ la Ville prendra contact avec ces nouvelles associations pour communiquer sur la possibilité de soutien municipal (2024) ;
 - ☞ un temps d'accueil dédié aux nouvelles associations sera proposé à l'occasion du Forum associatif (2024) ;
 - ☞ les collectifs non constitués en association pourront être repérés et accompagnés via l'espace des projets (dès 2023) ;
 - ☞ l'amélioration de la coordination transversale de la politique associative entre les différentes directions permettra une meilleure connaissance des associations et collectifs agissant sur le territoire herblinois (2024).

Pour l'axe 4 : renforcer la visibilité et l'accessibilité des soutiens municipaux

Préconisations de l'OCCP

Préconisation 10 : refonder la critérisation et le processus de subventionnement

Préconisation 11 : développer le soutien en ingénierie

Préconisation 12 : apporter des réponses nouvelles aux problématiques des locaux

Préconisation 13 : accompagner l'organisation d'événementiels associatifs

Réponses des élus

- ✓ L'accès au soutien municipal sera facilité pour les associations :
 - ☞ une plateforme numérique dédiée aux associations sera déployée dès 2024 : les associations pourront y déposer leurs demandes et y suivre l'évolution de leur dossier (2024) ;
 - ☞ les démarches devant être réalisées par les associations pour solliciter le soutien municipal seront revues (mise à jour des supports et des calendriers) (2024-2025).
Pour les demandes respectant certains critères, les démarches pourront être allégées (en fonction du montant de la subvention demandée et/ou de la taille de l'association) (2024) ;
 - ☞ un accompagnement personnalisé des associations pour solliciter le soutien de la Ville sera toujours proposé sur simple demande (réalisé).
- ✓ Les critères d'attribution du soutien municipal aux associations seront revus :
 - ☞ les critères mis en place pour aider à déterminer l'attribution des subventions aux associations seront actualisés et communiqués aux associations (à partir de 2024) ;
 - ☞ des systèmes de bonification pourront être instaurés pour les associations respectant certaines conditions (en faveur de la transition écologique, ou de la mutualisation avec d'autres associations par exemple) (à partir de 2024).
- ✓ La Ville s'engage à accompagner les associations et les bénévoles associatifs :
 - ☞ l'espace ressources à la vie associative situé au Carré des services publics sera conforté dans ses missions d'appui aux associations et la qualité de l'accompagnement proposé sera garantie par le label national Guid'Asso, dont l'obtention est en cours (2023-2024);

- ☞ des formations et un programme d'évènements et d'animations régulières seront toujours proposés aux bénévoles associatifs (2023-2024) ;
- ☞ les évènements associatifs seront co-construits avec les associations (2023-2024).
- ✓ Une vigilance sera maintenue sur la question des locaux :

Si l'évaluation des locaux associatifs herblinois est globalement satisfaisante quant à leur nombre et à leur équipement, il convient de rester vigilant sur cette forme de soutien indispensable à la vie associative, sur laquelle on constate l'émergence de quelques points de tension.

- ☞ un état des lieux de l'ensemble des locaux associatifs sera réalisé (locaux d'activité, de stockage, à usage exclusif) (2024) ;
- ☞ pour permettre au plus grand nombre d'associations de bénéficier des locaux municipaux, l'usage mutualisé sera à prioriser (2024-2025) ;
- ☞ le fonctionnement des quelques locaux à usage exclusif sur la commune pourra être revu (notamment pépinière associative) (2024).

Pour l'axe 5 : soutenir l'écosystème associatif local

Préconisations de l'OCCP

Préconisation 14 : accompagner les mutations des formes d'engagement

Préconisation 15 : contribuer à lutter contre la précarité du salariat associatif et accompagner les associations employeurs

Préconisation 16 : promouvoir les coopérations inter-associatives

Préconisation 17 : promouvoir les relations entre les acteurs économiques et associatifs du territoire

Réponses des élus

- ✓ La Ville s'engage à accompagner les associations sur les questions liées au bénévolat et à l'emploi associatif :
 - ☞ les associations bénéficieront d'un accompagnement de premier niveau sur les questions liées au bénévolat et à l'emploi associatif (2024-2025) ;
 - ☞ pour les questions nécessitant un niveau d'expertise supérieur, la Ville orientera les associations vers les bons interlocuteurs (2024-2025).
- ✓ La Ville adoptera une posture facilitatrice visant à favoriser l'interconnaissance entre les associations et avec le monde économique :
 - ☞ la Ville confortera le programme de rencontres et d'évènements à destination des associations (2024-2025) ;
 - ☞ sur la suggestion de certaines associations, la Ville impulsera un système de parrainage entre nouvelles associations et associations structurées de longue date, visant au partage de connaissances et d'expérience(2024-2025) ;
 - ☞ la coopération entre associations sera encouragée à travers la création d'une plateforme de mutualisation du matériel entre associations, et une possible bonification du soutien municipal dans le cas de projets portés par plusieurs associations (2025-2026) ;
 - ☞ des rencontres entre les associations et le monde économique pourront être organisées via les clubs d'entreprises (2025-2026).

MODALITES D'ORGANISATION DU SCHEMA DIRECTEUR

Le schéma directeur visera à actualiser les orientations de la politique publique associative et à ajuster le cadre de mise en œuvre du soutien municipal aux associations.

La démarche sera lancée à la suite du présent Conseil Municipal, et plusieurs groupes de travail seront constitués pour réfléchir à la mise en œuvre des différentes propositions énoncées dans les paragraphes précédents.

Dans un double objectif de concertation et de transparence -et dans la droite ligne des principes qui ont conduit les travaux de l'OCCP- les associations seront conviées à participer à ce travail autour du nouveau schéma directeur, aux côtés des élus et des services municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les réponses apportées aux préconisations formulées par l'observatoire citoyen des politiques publiques ;
- de valider le lancement d'une démarche de schéma directeur de la politique associative, travaillée en concertation avec les associations ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint aux ressources humaines, à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 09/10/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Joao DE OLIVEIRA

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/10/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/10/2023